

SECURITE-SPORT-SANTE : projets...

Une journée départementale « Sécurité Sport Santé » est en projet pour le samedi 18 ou le samedi 25 octobre. La matinée sera consacrée à une réunion des délégués sécurité des clubs (et/ou des présidents) et l'après-midi à une conférence sur les risques cardio-vasculaires pour TOUS (en réponse à la demande, lors de la réunion des dirigeants) animée par le Dr Michel COSTANTINI.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL :

Il s'est déroulé à Belley le 22 mars ; le Vtt, la Route et le concours d'Education routière étaient au programme. 101 jeunes ont participé avec la mobilisation de 76 adultes : parents et éducateurs. Une pluie battante toute la journée a gâché ce beau rassemblement. Heureusement que nous disposons du superbe boudrome !... Un grand merci à *Cyclo Bugey Belley* pour son concours efficace et tout le travail accompli.

FORMATION ANIMATEUR :

Une nouvelle session va démarrer. La première journée aura lieu le samedi 26 avril à Miribel et la seconde journée le samedi 30 août (lieu à définir). La fiche d'inscription à retourner avant le 23 avril à Jean-Luc DURON vous a été communiquée.

LE SITE *veloenfrance.fr*

"veloenfrance.fr" est un site développé par notre Fédération. Il vous propose de télécharger gratuitement des circuits routes ou VTT initiés par nos structures et en collaboration avec les Comités départementaux de tourisme.

En complément des circuits, vous trouverez un descriptif touristique, des informations culturelles (curiosités locales, musées, châteaux...), des renseignements pratiques (hébergements, restaurations, auberges...), des contacts utiles (clubs FFCT, Bases d'activité VTT, Offices de tourisme...).

ORGANISATION DES RANDONNEES :

La confusion subsiste encore pour certains services préfectoraux qui confondent "*Le Règlement Type des Epreuves Cyclistes sur la Voie Publique*" (FFC - édition du 20 mars 1998) avec "*Le Règlement Fédéral de Sécurité des Organisations de CycloTourisme Route et VTT sur la Voie Publique*" (FFCT - édition mai 1998). Toutes les préfectures disposent des deux documents.

Nous sommes aussi sujets à des demandes sans aucun fondement légal. La préfecture de Saône et Loire (encore elle !) a demandé dernièrement au club de Perrex l'installation de panneaux AK14 (panneaux triangulaires avec le point d'interrogation pour signaler un danger). Le président fédéral informé a répondu de « ne pas donner suite à des demandes loufoques par l'organisme qui ne respecte pas les textes de loi sur un usage non privatif de la chaussée publique ».

Le régime de la déclaration auquel nous sommes soumis a pour principale vocation d'informer l'administration et les forces de l'ordre de la tenue d'un évènement sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

Avertissez le CoDép en cas de problème pour l'organisation de vos randonnées.